

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-324

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2017-324

Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats - Arrêt du bilan de la concertation - Confirmation de la réalisation de l'aménagement - Décision - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Rappel du contexte

Sur la base de sa charte architecturale, environnementale et paysagère élaborée en 2015, la commune de Saint-Médard-en-Jalles s'est engagée dans une démarche de « Renaissance » de son centre ville.

Peu développé en surface, le centre ville de Saint-Médard-en-Jalles est spatialement contraint par de vastes emprises (sites du Bourdieu et Dupérier) et traversé d'Est en Ouest par une série d'infrastructures routières (avenues Dupérier et Montaigne) ou cyclables (piste Bordeaux Lacanau).

Le site a connu une restructuration profonde ces dernières années, avec la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Cœur de Jalles » notamment, se traduisant par une intensification urbaine par la densification de l'offre de logements et création de nouveaux espaces publics autour de la Mairie.

Aujourd'hui, le centre ville présente une hétérogénéité d'aménagements, de mobiliers et d'ambiances qui en font un espace composite et perturbent sa lisibilité.

Parallèlement, de nouveaux usages et potentialités viennent questionner le secteur. L'arrivée de la liaison de Bus à haut niveau de services (BHNS) et les études sur le tramway doivent permettre de répondre à des enjeux de desserte en transports en commun et d'accessibilité, en favorisant le report modal. La mutation en cours des deux sites stratégiques du Bourdieu et de Dupérier offre par ailleurs des potentialités de recomposition urbaine.

Dans ces dynamiques à l'œuvre, la place de la République occupe une position stratégique comme épine dorsale du nouveau centre, faisant le lien entre le centre actuel et les zones d'extension projetée (Bourdieu, Dupérier), accueillant la desserte en Bus à haut niveau de services (BHNS) et potentiellement le terminus du projet d'extension d'une ligne de tramway A ou D actuellement en concertation publique sur différentes hypothèses de tracés.

Pour autant, le constat sur ce site d'un certain nombre de dysfonctionnements (prédominance des espaces de circulation et de stationnement, étroitesse des trottoirs, minéralité, ruptures spatiales compliquant les

déplacements) et de besoins en nouveaux usages (déplacements doux, lieux de manifestations publiques) conduit à souhaiter une requalification de la place.

2 – Objectifs du projet

La place de la République est un site d'envergure (1.9 ha), se développant au Nord depuis l'avenue Montesquieu jusqu'à la rue Dupérier au Sud.

Elle constitue un pôle essentiel dans l'équilibre du centre ville de Saint-Médard-en-Jalles : elle dessert l'équipement culturel du carré des Jalles, offre des capacités de stationnement pour les commerces et services, reçoit le marché hebdomadaire, se connecte à l'avenue Montaigne et joue ainsi un rôle d'entrée au centre ville.

Le projet de réaménagement vise à renforcer et requalifier cet espace public stratégique, autour du Carré des Jalles, en s'appuyant sur de nouveaux objectifs :

- établir une relation piétonne forte Nord/Sud entre le site du Bourdieu et la Jalle,
- faciliter les liaisons transversales,
- simplifier le relief et gommer les ruptures trop importantes,
- renforcer la dimension végétale,
- créer les conditions d'un espace public convivial et animé,
- pérenniser une offre de stationnements,
- hiérarchiser et organiser la circulation,
- compléter les franges bâties et les linéaires d'activités,
- permettre une certaine polyvalence et une multiplicité d'usages (marché, manifestations, espaces de rencontre).

3 – Concertation

3.1 – Modalités

Par délibération n°2016/0802 du 16 décembre 2016, le Conseil métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation règlementaire concernant le projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats.

La concertation a été ouverte le 9 janvier 2017. La publicité s'est faite par voie de presse le 23 décembre 2016 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2016, la concertation a pris les formes suivantes :

- dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement),
- insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
- tenue d'une réunion publique de présentation de l'étude préliminaire.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement, ainsi qu'une synthèse du diagnostic du site et des intentions de projet issue du support de présentation d'une réunion publique qui s'était tenue antérieurement à l'ouverture de la concertation, le 12 décembre 2016, afin de présenter à la population le diagnostic du site et les premières intentions du projet.

Le dossier a été complété par l'étude préliminaire. Le versement de cette pièce au dossier de concertation a fait l'objet d'une information du public le 8 mars 2017 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

La réunion publique de présentation de l'étude préliminaire s'est tenue le 27 février 2017. Elle a rassemblé une centaine de personnes. Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions de projet et le parti d'aménagement, ainsi que les effets induits en matière de circulation et de stationnement qui avaient fait l'objet d'échanges lors de la réunion publique du 12 décembre 2016.

La clôture de la concertation est intervenue le 22 mars 2017. Elle a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 15 mars 2017.

A titre informatif, il est par ailleurs à noter, en parallèle de la concertation officielle de Bordeaux Métropole, deux démarches de concertation autour du projet ; l'une avec les commerçants, dans le cadre d'un groupe de travail mené par la chambre de commerce et d'industrie de la Gironde, l'autre avec des représentants des usagers et riverains sous forme d'ateliers organisés par la commune.

3.2 – Bilan

Le bilan de la concertation officielle est joint en annexe. Il fait état de nombreux questionnements et contributions exprimés par le public, dont les principaux portent sur les thématiques suivantes :

- les incidences du projet sur le schéma de circulation et l'accessibilité au centre ville,
- les incidences du projet sur l'offre de stationnement,
- les usages liés à l'équipement et son rôle dans l'animation et la dynamisation du centre ville,
- l'articulation du projet avec la liaison de Bus à haut niveau de services (BHNS) et les études du projet d'extension d'une ligne de tramway A ou D actuellement en concertation publique sur différentes hypothèses de tracés.

Le bilan de la concertation démontre l'importance qu'occupe la place dans la composition et le fonctionnement du centre ville. Elle apparaît comme un espace public emblématique dont les usages conditionnent les avis sur le projet de réaménagement.

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis souvent tranchés sur le projet, sur son opportunité comme sur ses intentions.

L'utilisation de la place comme support des grandes manifestations de la commune et du marché est un point de consensus entre les contributeurs. Ceux-ci se rejoignent sur l'intérêt d'un aménagement qui permette une certaine polyvalence et une multiplicité d'usages.

D'autres objectifs sont globalement partagés par les participants tels que le renforcement de la dimension végétale, la facilitation des déplacements piétons ou la réalisation d'un espace public convivial et animé, en complétant notamment les linéaires d'activités.

Les divergences d'appréciation sur le projet portent sur le devenir du parvis Nord. Aujourd'hui dédié au stationnement et à la circulation des véhicules, l'aménagement prévoit sa piétonisation et la fermeture du barreau routier central de la place.

Certains mettent en avant la praticité de cette offre de stationnement quand d'autres regrettent le peu de place accordée aux piétons et l'absence de vie de centre ville. Les premiers craignent alors pour l'accessibilité aux commerces et services et une complexification du schéma de circulation, les seconds voient dans le projet une valorisation du cadre de vie et le confortement de la place comme lieu de vie et d'animation du centre ville (convivialité et apaisement de l'espace public, diversification des usages).

A noter que l'articulation du projet avec la liaison de Bus à haut niveau de services (BHNS) et les études sur le tramway est une source de questionnements de plusieurs contributeurs.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération selon les caractéristiques qui suivent.

4 - Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation de l'aménagement

La place de la République est un espace public majeur et emblématique du centre ville :

- une place historique : ancien champ de foire en lisière du centre-bourg historique,
- une place d'envergure : presque 2 ha d'espace libre du nord au sud et 1 ha pour le seul parvis nord,
- une place métropolitaine : la place du carré des Jalles, équipement public d'intérêt métropolitain,
- une place intermodale : futur BHNS dont l'enquête préalable à déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 3 avril au 5 mai derniers, voie verte, rues Dupérier et Montesquieu, projet d'extension d'une ligne de tramway A ou D actuellement en concertation publique avec différentes hypothèses de tracés,
 - un lien territorial : déploiement sur toute l'épaisseur du centre-ville entre le Bourdieu et la Jalle.

Face aux dysfonctionnements constatés et besoins en nouveaux usages, le processus des études a permis de proposer la restructuration de cet espace autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de redonner une unité à la place en simplifiant le nivellement et supprimant les ruptures, de même qu'en élargissant le parvis aux façades au-delà des chaussées périphériques.

Les interventions visent également à intégrer toutes les fonctionnalités et multiplier les usages en libérant notamment le parvis nord du stationnement, aménageant des espaces jardinés et équipés pour des usages ludiques et de repos, réaménageant les chaussées périphériques au profit des modes doux (espaces partagés, trottoirs élargis), organisant et optimisant le stationnement le long des chaussées au droit des zones de commerces.

Le renforcement du lien territorial de la place est recherché par l'accroche par un axe piéton majeur sur les grands espaces de nature (Jalle, Bourdieu) et les édifices patrimoniaux (ensemble du Bourdieu, Carré des Jalles), et la structuration du réseau viaire et des différents modes de mobilité.

Le projet s'attache à révéler les perspectives du site : axe piéton Ouest du Bourdieu à la Jalle, axe fonctionnel Est, trame végétale structurante.

Enfin, le projet s'attache à traiter les espaces en fonction de leur configuration ou de leurs fonctions urbaines : parvis piéton ample et planté pour le marché et les manifestations, remaniement de l'avenue Montesquieu en lien avec l'arrivée du BHNS (avec la recherche d'une bonne articulation avec les aménagements à réaliser dans le cadre du projet de BHNS), maintien d'une offre de stationnement sur le parking Sud, restructuration du parking des Martyrs de la Résistance, requalification du barreau Est et développement d'une offre de stationnements devant les commerces.

Le cœur de l'aménagement porte sur le parking des Martyrs de la Résistance, l'avenue Montesquieu, le parvis Nord et la partie Nord des voies latérales (cf carte des périmètres d'étude en annexe). Sur cette emprise, le coût du projet (maîtrises d'ouvrages communautaire et communale confondues), a été estimé à 3 977 002 € HT.

Dans une logique de projet global, le réaménagement des espaces connexes est également étudié en deux emprises : parvis et rue François Mitterrand ; partie Sud des voies latérales Ouest et Est. Le coût d'aménagement de ces deux emprises est respectivement estimé à 462 605 €HT et 597 643 € HT (maîtrises d'ouvrages communautaire et communale confondues).

La poursuite des études conduira à recalculer ces budgets initiaux comme à confirmer leur réalisation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2015-839 du 18 décembre 2015 relative au lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République et ses abords immédiats,

VU la délibération n°2016/0802 en date du 16 décembre 2016 ouvrant la concertation relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats,

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial ouest,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats s'est déroulée du 9 janvier 2017 au 22 mars 2017, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2016/0802 en date du 16 décembre 2016,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne le réaménagement du site, et d'alimenter les réflexions sur la conception et la réalisation du projet,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation conforte l'opportunité de poursuivre le projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2016/0802 en date du 16 décembre 2016,

CONSIDERANT que le projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats, redonnant une unité à la place, intégrant ses diverses fonctionnalités, multipliant les usages, renforçant la dimension végétale, simplifiant le relief pour faciliter les liaisons transversales, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats, tel que dressé en annexe,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 : de confirmer la réalisation du projet de réaménagement de la place de la République et des abords immédiats, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le rapport de présentation ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUIN 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2017	le Vice-président,
	Monsieur Michel DUCHENE

ANNEXE
Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats
Bilan de la concertation

1. Le déroulement de la concertation

a. L'ouverture de la concertation

Par délibération n°2016/0802 du 16 décembre 2016, le Conseil Métropolitain a décidé, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, de l'ouverture de la concertation concernant le projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats.

La concertation s'est déroulée du 9 janvier au 22 mars 2017. Les objectifs du projet tels que définis par la délibération étaient les suivants :

- établir une relation piétonne forte Nord/Sud entre le site du Bourdieu et la Jalle,
- faciliter les liaisons transversales,
- simplifier le relief et gommer les ruptures trop importantes,
- renforcer la dimension végétale,
- créer les conditions d'un espace public convivial et animé,
- pérenniser une offre de stationnements,
- hiérarchiser et organiser la circulation,
- compléter les franges bâties et les linéaires d'activités,
- permettre une certaine polyvalence et une multiplicité d'usages (marché, manifestations, espaces de rencontre).

Un dossier et un registre destiné à recueillir l'avis du public ont été déposés en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au Pôle territorial ouest (Direction du développement et de l'aménagement) de Bordeaux Métropole.

Le même dossier a été mis en ligne sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Lors de l'ouverture de la concertation, ont été versés au dossier :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- une synthèse du diagnostic du site et des intentions de projet.

A la suite de l'avancement des études, le dossier de concertation a par la suite (8 mars 2017) été complété de l'étude préliminaire préalablement présentée en réunion publique le 27 février 2017.

L'ensemble de ces éléments a permis d'assurer la bonne information des habitants et du public tout au long de l'élaboration du projet.

b. La réunion publique du 27 février 2017

La réunion publique de présentation de l'étude préliminaire s'est tenue le lundi 27 février 2017 de 19h à 20h30 à l'espace Pierre Mendès France. Elle a rassemblé une centaine de personnes.

La réunion a été annoncée sur les sites internet de Bordeaux Métropole (site de la participation) et de la ville de Saint-Médard-en-Jalles ainsi que sur la page facebook de la commune.

La réunion avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions de projet et le parti d'aménagement ; ainsi que les effets induits en matière de circulation et de stationnement qui avaient fait l'objet de nombreux échanges lors de la précédente réunion publique du 12 décembre 2016 (organisée en dehors de la procédure de concertation réglementée) de présentation du diagnostic et des premières intentions de projet.

M. le Maire a introduit la réunion par un mot d'explication sur le contexte du projet et son avancement. Le maître d'œuvre a poursuivi la présentation par un bref rappel du diagnostic du site et des intentions de projet, avant de développer le parti d'aménagement (composition, perspectives, nivellement, usages, végétalisation, mise en lumière) et présenter le projet au stade de l'étude préliminaire. Des échanges avec les participants ont suivi la présentation.

A l'issue de la réunion, les études préliminaires ont été versées le 8 mars 2017 aux dossiers de concertation et mis à disposition sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

c. La clôture de la concertation

La clôture de la concertation a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole. Elle a été fixée au 22 mars 2017.

2. Les contributions des participants

a. Les contributions issues des registres métropolitains et communaux

Aucune contribution n'a été portée sur le registre présent dans les locaux du Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole.

Le registre présent en mairie a reçu 21 contributions de 19 participants, sur les thématiques suivantes :

Usages : le maintien du marché sur la place est souhaité par de nombreux contributeurs, comme celui des manifestations communales. Sur ce dernier point, quelques participants proposent de multiplier les événements afin de dynamiser la vie communale.

Plusieurs contributions font état d'une place qui ne s'anime que le samedi matin à l'occasion du marché. Les participants mettent alors en avant l'intérêt d'une piétonisation du parvis nord pour la diversification des usages quotidiens et la création de lien social entre les habitants et usagers. L'installation de cafés et terrasses associées est citée comme exemple de commerces dont l'implantation pourrait être suscitée par le projet.

Equipements : des suggestions ont été formulées d'aménagements et équipements pouvant être réalisés (jeux pour enfants, espaces verts, mobilier urbain). La préservation des arbres est souhaitée.

Parvis nord : les contributions montrent des divergences entre les participants sur le devenir du parvis ; bien que chacun souhaite qu'il reste le lieu des manifestations d'ampleur de la commune et conserve un rôle moteur dans l'animation du centre ville.

Certains participants mettent en avant la praticité de l'offre de stationnement offerte par le parvis. Pour d'autres en revanche la prédominance actuelle des espaces de stationnement et de circulation empêche la lecture d'un espace unitaire, relègue en lisière les piétons et les cycles et dégrade la qualité de l'espace public. Pour ces derniers, la piétonisation du parvis et son élargissement aux façades au-delà des chaussées périphériques, le réaménagement des chaussées au profit des modes doux sont identifiés comme des actions allant dans le sens d'une affirmation de la place comme espace emblématique et dynamisant du centre ville.

Stationnement : plusieurs contributions portent sur la suppression du stationnement sur le parvis Nord de la place, pour exprimer une opposition, proposer la réalisation d'un parking souterrain en alternative ou questionner le nombre de places conservées.

Les contributeurs s'interrogent également sur la politique de stationnement qu'envisage de mettre en œuvre la commune dans le périmètre du centre ville élargi afin d'assurer une rotation plus importante sur les places et accroître le nombre de visiteurs potentiels.

Circulation : le réaménagement de la place interroge certains sur le schéma de circulation dans le centre de la commune. La restructuration de l'avenue Montesquieu au droit de la place de la République, et l'objectif de délestage de la circulation de transit sur la rue Dupérier, est questionnée quant à la capacité de ce dernier axe à supporter un flux supplémentaire.

Il est demandé si les études de circulations réalisées dans le cadre des études préliminaires ont pris en compte les impacts des différents scénarios d'arrivée du tramway dans le centre ville. Certaines contributions portent sur des aspects précis du fonctionnement actuel de la place : sécurisation des descentes des bus scolaires desservant le Carré des Jalles par exemple.

Opportunité d'aménagement : plusieurs participants voient dans l'aménagement actuel un fonctionnement satisfaisant ou estiment l'ampleur et le coût du projet trop importants. La complémentarité de l'équipement avec d'autres espaces publics de la commune - existant (Parc de l'Ingénieur) ou en projet (Domaine du Bourdieu) - est source d'avis réservés sur les motivations paysagères du réaménagement de la place.

Des interventions plus modestes sont proposées avec l'objectif de concilier le schéma de circulation et les fonctionnalités actuelles avec un paysagement et une sécurisation des cheminements.

La temporalité de l'aménagement est également questionnée par plusieurs participants qui jugent préférable d'avoir une plus grande visibilité sur les projets connexes à la place (Bourdieu, Cassy Vigney, tramway, Bus à haut niveau de services (BHNS)) avant de lancer le projet. Spécialement, plusieurs avis énoncent les incertitudes pesant sur l'arrivée du tramway (tracé, localisation des stations, parking relais) et les incidences possibles sur la place avec le risque de devoir reprendre l'aménagement.

Déroulement de la concertation et gouvernance : certains contributeurs expriment le fait que les informations concrètes sont arrivées tardivement, nourrissant des inquiétudes auprès des commerçants et habitants (stationnement, maintien du marché).

L'absence du dossier de concertation sur le site internet de la commune est également regrettée. Enfin, l'association des habitants est jugée trop superficielle par certains qui souhaiteraient s'exprimer sur l'opportunité et l'ampleur du projet.

b. Les contributions issues du site internet de la participation de Bordeaux Métropole

De nombreuses contributions ont été portées sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole : 92 avis et 111 réactions de 86 participants.

A noter que 3 participants ont rédigé 66 des messages et que 24 contributions sont des doublons (même message posté plusieurs fois). A noter également que plusieurs personnes s'expriment au nom d'associations ou collectifs : Les Girafes – Diagonales citoyennes, Naturjalles.

Les thématiques abordées sont identiques à celles des observations inscrites sur les registres papier.

Usages : le maintien du marché sur la place est souhaité par de nombreux contributeurs, comme celui des manifestations communales. Il est évoqué le possible déploiement du marché vers la place François Mitterrand ainsi que l'amélioration de l'accès aux équipements du Carré des Jalles, et notamment au cinéma.

Equipements : quelques suggestions ont été formulées d'aménagements et équipements pouvant être réalisés (parkings à vélo, jeux pour enfants, mobiliers, fontaine). La végétalisation de la place est souhaitée par de nombreux participants.

Parvis Nord : son traitement est source de divergence entre les participants, les uns louant la praticité du parking actuel et craignant pour l'accessibilité aux commerces et services, les autres regrettant le peu de place accordée aux piétons et l'absence de vie de centre ville. Pour ces derniers, la piétonisation du parvis confortera la place comme un lieu de vie et d'animation du centre, à l'image du jour du marché (installation de commerces de bouche, café, valorisation du Carré des Jalles).

Certains contributeurs émettent l'idée d'une expérimentation sur le parvis actuel du Carré des Jalles, d'autres d'un aménagement plus modeste conciliant piétonisation et conservation d'une emprise dédiée au stationnement.

Stationnement : l'éloignement et la dispersion de l'offre de stationnement induite par la piétonisation du parvis Nord sont invoquées comme sources de désertion du centre ville par les visiteurs et les habitants des quartiers périphériques. Des problématiques induites sont également avancées comme la difficulté de déposer des élèves à l'école Montaigne et l'incidence de l'éloignement du stationnement sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour certains participants l'offre actuelle est déjà insuffisante au regard des objectifs de constructions de logements dans le centre ville. La desserte par le BHNS et l'arrivée potentielle du tramway contribueront pour certains à la diminution des besoins en stationnement.

Les données liées à la politique de stationnement sont questionnées sur l'augmentation de la rotation sur les places et l'influence sur la fréquentation des commerces.

A noter que les contributions sur cette thématique ont évolué au cours de la concertation, suite à l'engagement de la commune de reconstituer le nombre de places dans la première couronne du centre ville (250 m - 3 minutes de marche). Les oppositions se sont alors manifestées sur la non praticité de l'éclatement des parkings, le risque étant que par facilité les habitants privilégient les centres commerciaux aux commerces de proximité.

Circulation : dans une logique plus large de réorganisation de la circulation dans le centre ville de la commune, certains participants émettent des réserves sur la capacité de la rue Dupérier à accueillir la circulation délestée de la rue Montesquieu.

Opportunité d'aménagement : le fonctionnement actuel de la place est jugé globalement satisfaisant par certains participants qui mettent en avant la praticité du parking dans une logique utilitariste. Pour d'autres l'aménagement de la place de la République interviendra en doublon de certains espaces publics déjà présents sur la commune (Parc du Bourdieu, Parc de l'Ingénieur).

Plusieurs participants s'interrogent sur la temporalité du projet, le réaménagement de la place étant pour eux conditionné par le résultat des études et concertation sur le tram ainsi que par la réorganisation du stationnement.

Déroulement de la concertation et gouvernance : l'association des habitants est jugée trop superficielle par certains qui souhaiteraient s'exprimer sur l'opportunité et l'ampleur du projet.

c. Les contributions issues de la réunion publique de présentation des études préliminaires du 22 février 2017

Plusieurs interventions des participants de la réunion publique recoupent les contributions déposées sur les registres :

- quels impacts du projet sur l'offre de stationnement en centre ville ? avec des interrogations spécifiques sur les conflits entre stationnement riverain et stationnement des employés, la possibilité de réaliser un parking souterrain, le fonctionnement des groupes scolaires à proximité qui sature le parking de la place lors de la dépose et de la récupération des enfants
- quelle organisation du stationnement avec l'arrivée du tramway ?
- quelle politique de réglementation du stationnement à l'issue du projet ?
- opportunité de la temporalité de l'aménagement au regard des incertitudes sur les projets connexes de la place (Bourdieu, Cassy Vigney, tramway, BHNS) ?
- quels contours de la concertation et possibilités pour les participants d'amender le projet sur le plan de circulation, le nombre de stationnement et le coût du projet ?

D'autres interventions ont porté sur :

- le coût de l'aménagement et ses répercussions possibles sur la fiscalité locale,
- les équipements de la place ? prise en compte du vélo, installation du monument aux morts,
- l'indemnisation possible des commerçants pendant les travaux.

d. Les réponses apportées aux contributions écrites et orales, et la prise en compte des observations dans la conception du projet

Sur la question du stationnement : l'élaboration des études préliminaires s'est accompagnée d'un diagnostic sur les questions de mobilité et de stationnement (rayon de 200 m autour de la place - 3 à 4 minutes de marche).

Ce diagnostic a permis de recenser une offre de 575 places avec un taux de rotation moyen de 3.4 véhicules par places, soit un potentiel de 1975 visiteurs. La piétonisation du parvis Nord va s'accompagner d'une diminution de l'offre de stationnement (- 79 places). Le projet prévoit la suppression d'autres places sur la voie latérale Ouest (- 27 places).

A l'issue des réunions publiques et des contributions portées sur les registres de concertation, la commune de Saint-Médard-en-Jalles s'est engagée à compenser le nombre de places supprimées dans l'emprise du projet de réaménagement de la place ou sur les axes à proximité.

Au-delà du nombre de places, c'est également la politique de stationnement qui est interrogée par le projet. Le diagnostic a en effet mis en évidence une rotation peu importante sur les parkings (y compris réglementés), et des réserves de capacités à toute heure sur les parkings périphériques (Dupérier notamment). L'évolution des modalités de stationnement - en reportant sur les parkings périphériques le stationnement de longue durée et en élargissant la zone de réglementation à certains parkings de l'hyper centre (République Sud, Vergers) - permettra d'augmenter la fréquentation et donc le nombre de visiteurs/jours.

La composition du projet en lui-même a tenu compte de ces objectifs en positionnant un maximum de stationnement le long des chaussées de circulation courante et au droit des commerces mais aussi en reconfigurant le parking Nord pour augmenter sa capacité.

Au stade des études préliminaires, le nombre de places dans le centre ville élargi était porté à 555 (soit une diminution de 20 places par rapport à l'existant). Avec une hypothèse de rotation de 4.3 véhicules par place, le nombre de visiteurs était porté de 1975 à 2386.

Au final, les intentions du projet sont donc doubles sur la question du stationnement :

- maintenir la capacité actuelle de stationnement dans un périmètre resserré en nombre de places,
- optimiser les modalités de réglementation pour augmenter significativement la capacité actuelle de stationnement en termes d'usagers/jour.

Sur le schéma de circulation : la circulation actuelle s'organise sur tous les pourtours du parvis central, lui-même coupé par le prolongement de la rue F. Mitterrand qui connecte les deux barreaux latéraux Est et Ouest et dessert le parking central.

L'intervention du projet se fait à minima sur le schéma de circulation, pour conserver la desserte actuelle du centre ville. Seuls deux barreaux routiers sont supprimés à la circulation courante : celui reliant l'avenue Montesquieu à la rue F. Mitterrand et le barreau central.

Les sens de circulation sont conservés sur toutes les voies latérales.

En revanche, le projet propose de simplifier et de hiérarchiser les fonctionnalités de desserte viaire en limitant les emprises et en adaptant les réglementations : gabarits de chaussées repris en fonction du statut des voies et des fonctions qu'elles supportent, reconfiguration du carrefour Montaigne / Montesquieu / Boétie.

L'objectif est de renforcer l'attractivité et la fréquentation en favorisant le développement des autres modes (piétons, vélos, transport en commun ...) et un apaisement général de l'ensemble des espaces, circulés, partagés et piétons.

Sur l'interaction avec les projets d'infrastructures de transports en commun : les études de la place et du BHNS sont menées en parallèle. La poursuite des études se fera donc en concertation avec les équipes en charge de la réalisation du BHNS afin que les aménagements proposés répondent aux prescriptions techniques nécessaires au passage des bus (chaussées, quais ...).

S'agissant de l'extension éventuelle du tramway, la concertation étant en cours et proposant plusieurs alternatives de tracés, le projet intervient volontairement à minima au Sud du Carré des Jalles afin de faciliter à terme l'articulation de la réalisation des deux projets. La poursuite des études se fera, le cas échéant, en concertation avec les équipes du tramway afin d'accorder les projets.

Sur les usages et équipements : la poursuite des études permettra de définir plus précisément les équipements pouvant être réalisés sur la place. Les propositions d'installation de parkings à vélo, jeux pour enfants, mobiliers, fontaine d'eau cités par les participants sont intégrées dans les études préliminaires. De même pour la végétalisation de la place qui est souhaitée par de nombreux participants.

S'agissant des usages, la préservation du marché et des grandes manifestations publiques fait partie des intentions du projet.

Sur l'indemnisation des commerçants en phase travaux : le projet rentre dans le champ d'application du mécanisme de la Commission d'Indemnisation Amiable portée par Bordeaux Métropole. Une information spécifique sera assurée auprès des commerçants sur cette question.

Au-delà de la conception du projet, les contributions des participants auront aussi vocation à orienter les modalités de réalisation du projet (études et travaux).

Ainsi, les nombreux avis sur la question du stationnement et de l'accessibilité aux commerces et services devront conduire à poursuivre la recherche de stationnement complémentaire dans un périmètre resserré autour de la place. La mise en œuvre des travaux devra par ailleurs s'opérer dans l'objectif de préserver une capacité maximum de stationnement aux différentes phases de réalisation du projet.

Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats

Périmètre de concertation



Périmètres d'étude

